

› Formation **AGRÉMENT 7676**

Contrôle de base des véhicules tunés

Objectifs

- Connaître la législation en matière de tuning.
- Distinguer les spécificités en la matière (modifications interdites et transformations autorisées).
- Effectuer un contrôle de base en la matière en toute légalité.
- Rédiger des procès-verbaux en lien avec les infractions constatées.

Public cible

Tout membre du cadre opérationnel de la police intégrée amené à réaliser des contrôles de véhicules tunés dans le cadre de sa fonction.

Prérequis

- Code de la route.
- Exigences techniques relatives au contrôle technique des véhicules.

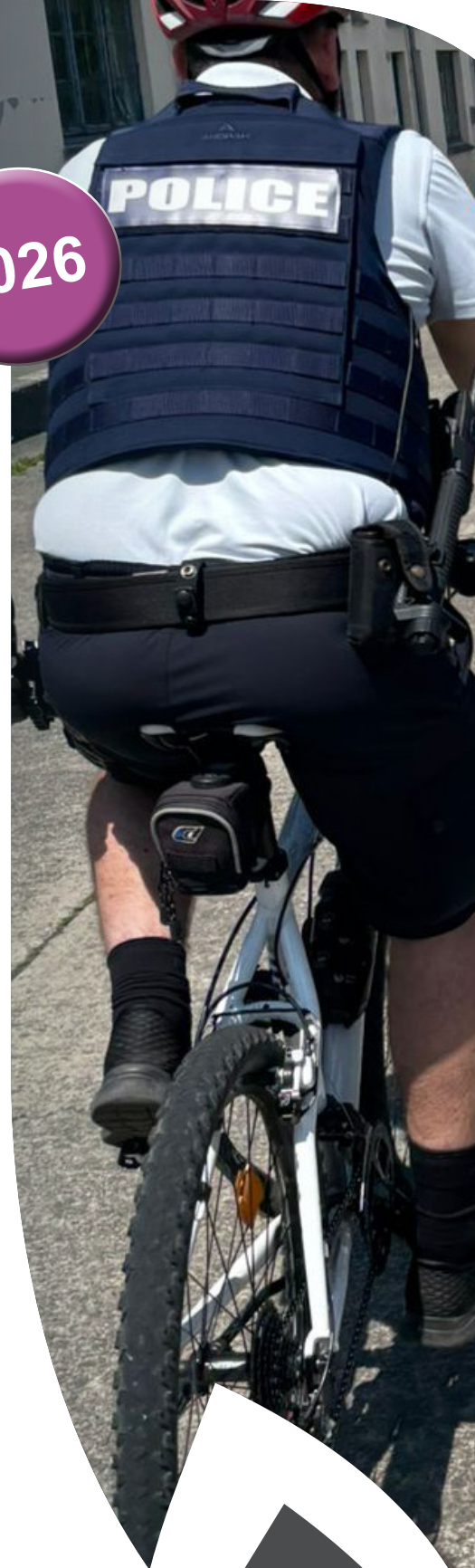
Contenu

- Base légale et normes actuelles (Belge et européenne).
- Différents problèmes techniques rencontrés régulièrement et leurs conséquences.
- Principe de base du tuning.
- Études de cas.

Informations pratiques

Coût: 56 €

Durée: 8 heures



THÉMATIQUE
Police de la circulation

Contacts

Coordinatrice

Nathalie Petit
+32 65 325 766

nathalie.petit@hainaut.be

Gestionnaire de formation

+32 65 325 766

nathalie.petit@hainaut.be

